



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ.

Absents excusés : Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sophie MARVIN, M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, Mme Jessica BULLIER pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Graziella LACROIX pouvoir à M. Henri LANCELIN, M. Georges DEGROOTE pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

Ref: 2023/04/10 - OBJET : Tarification d'un mini-séjour en direction des jeunes de 11 à 17 ans durant les vacances d'été 2023 (août)

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2015/07/22 du 8 juillet 2015 par laquelle le Conseil Municipal a adopté les modifications apportées aux dispositions réglementaires du Guide de l'Enfance à effet du 1^{er} septembre 2015, en particulier le changement de la grille du système de quotient familial passant de 10 à 6 tranches,

Vu la délibération n° 2022/07/2 du 6 juillet 2022 par laquelle le Conseil Municipal a actualisé la tarification des services municipaux à effet du 1^{er} septembre 2022 et rappelé le système des tranches de quotient familial en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2015,

Considérant le séjour organisé par le Service Jeunesse à l'Île de Loisirs des Boucles de Seine à MOISSON (78) pour une durée de 5 jours (du 7 au 11 août 2023) et destiné à 12 jeunes âgés de 11 à 17 ans,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230412-2023-04-10-DE
Date de l'adoption: Préfecture de l'Yveline, le 12/04/2023

Considérant que le prix du séjour total est estimé à **3 910 €**,

Considérant que la Ville prend à sa charge minimum 40 % du prix total du séjour avant application du quotient familial,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : Fixe à l'unanimité le tarif du séjour organisé à l'Ile de Loisirs des Boucles de Seine à MOISSON (78) du 7 au 11 août 2023 de la manière suivante :

Tranches	Tarifs pour les familles en fonction du quotient pour la durée du séjour (5 jours)
S	32.58 €
A	65.17 €
B	97.75 €
C	130.33 €
D	162.92 €
E	195.50 €

Article 2 : Décide qu'un acompte de 20 % sera demandé à l'inscription et que cette somme sera conservée en cas de dédit, sauf en cas de force majeure.

Article 3 : Accepte un règlement du solde sur trois mensualités maximum.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : **17 AVR. 2023**
et par publication en ligne le : **17 AVR. 2023**

Saint-Cyr-l'École,
le : **17 AVR. 2023**

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230412-2023-04-10-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2023